

Vifs débats au conseil

Vif duel verbal pendant ce conseil municipal, entre le leader de l'opposition Jacky Paris et le maire Patrick Michaud. Sur les sujets importants tels que l'avis du conseil municipal sur le projet de ligne LGV qui va traverser la commune, l'ancien adjoint à l'urbanisme a tenté de déstabiliser la majorité en apportant une proposition alternative. Sa suggestion de poursuivre l'État en justice n'a pas trouvé d'écho auprès de la majorité. Le groupe majoritaire a laissé passer l'orage a tenu bon et finalement a fait adopter sa mouture qui ne diverge guère de celle de juin 2008. Elle vise à une meilleure protection de l'ensemble des riverains. Les joutes oratoires se sont poursuivies sur plusieurs délibérations et Patrick Michaud a joué sur le ton de l'humour, tout en faisant preuve d'une autorité grandissante. Même dans les questions diverses. Titillé sur les frais occasionnés par la venue du ministre Hervé Novelli, Patrick Michaud, par ses ré-

ponses, en a surpris plus d'un, tant sur les bancs de l'opposition que de la majorité.

Le bras de fer s'est aussi engagé pour l'élection du comité consultatif de lutte contre les nuisances liées aux infrastructures de la LGV et de l'A 85. Après maintes palabres, il a été décidé que le conseil consultatif serait composé d'un représentant de chaque quartier concerné, d'un représentant par association et des représentants par commune. Patrick Michaud, Christophe Lafond et Jacky Paris représenteront Veigné.

A propos de l'avenant au marché public du centre-bourg concernant l'éclairage public du clocher voté par les conseillers, on a appris que la troisième tranche d'aménagement du centre-bourg était reportée.

Le conseil a accepté la subvention au titre des amendes de police de 6.289,59 € pour la sécurisation du cheminement piétonnier de la halte ferroviaire et le lycée de Fontiville.